

## Avis technique

### Recyclabilité du fond d'une barquette biodégradable en bagasse de canne à sucre laminée PE

#### PRESENTATION

- \* Demandeur : **ALLIANCE PACKAGING**
- \* Description : **Barquette blanche biodégradable et laminée PE**
- \* Dimensions (cm) : **22,0 x 13,5 x 2,5**
- \* Masse (g) : **22,5**
- \* Type de produit emballé : **Alimentaire (poisson, viande, charcuterie, ...)**

#### ELEMENTS CONSTITUANTS

- \* Corps de l'emballage : **93,7% de fibres de cellulose de bagasse de canne à sucre**
- \* Autre élément : **6,3 % de plastique**
- \* Type d'encre : **Non imprimé**

#### COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

* Papier - Carton :	<b>93,7 %</b>
* Plastiques :	<b>6,3 %</b>
* Aluminium :	<b>0 %</b>
* Colles :	<b>0 %</b>
* Autres :	<b>0 %</b>

- \* Élément majoritairement fibreux : **oui**
- \* Si oui, Papier traité résistant état humide : **non**

#### PRE-REQUIS

Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la recyclabilité de cet emballage à base de fibres de canne à sucre a été considérée sur la base de l'absence totale de liant hydrophobe assurant habituellement la cohésion de ce type de fibres de cellulose.

Par ailleurs, cet emballage étant prévu pour le conditionnement de produits alimentaires, et eu égard à l'avis général traitant de l'impact d'emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), cette barquette devra être obligatoirement vidée de l'intégralité de son contenu pour pouvoir être recyclée.

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
ÉNERGIE DE PULPAGE	-	-	-

\* en condition minimale d'utilisation \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

> Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulostiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

Les tests ont été menés sur le fond de la barquette (=corps de l'emballage). Le recyclage du fond de la barquette génère un taux de rejets faible composé de la fraction plastique PE. Celle-ci est de fait facilement séparée des fibres cellulostiques lors du recyclage de l'élément de l'emballage.

Le CEREC émet donc un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 843 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande l'utilisation d'encre sans dégorgeement et à base d'eau ou d'huiles végétales, afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huile minérale et de limiter les turbidités dans l'eau utilisée.

Le CEREC recommande l'intégration d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulostique de la fraction plastique afin de faciliter l'opération du recyclage effectif de la fraction cellulostique (exemple : élément facilitant la pelabilité).

### CONSIGNES DE TRI

Pour la barquette étudiée, le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme indiquant d'orienter la barquette vers le bac de collecte des emballages et l'opercule vers le bac des ordures ménagères. La mention « vidé » devra également apparaître.

## VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH